

## REUNION DU BUREAU DU 18 MAI 2018

### DELIBERATION N°B18/056

#### **Convention opérationnelle entre la Commune de Larajasse, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'EPORA Centre Bourg.**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU le Décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R\*321-6,
- VU la Délibération n°17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 relative aux délégations accordées au Bureau et au Directeur Général,
- VU le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2020, approuvé par la délibération n°14/073 du Conseil d'Administration en date du 4 décembre 2014,

Sur proposition du Président,

- ✓ Prend acte du déficit prévisionnel de l'opération évalué à 273 000 euros et du montant prévisionnel du coût des travaux de requalification évalué à 115 000 euros environ, frais annexes inclus,
- ✓ Considère opportun que l'EPORA participe à la prise en charge de ce déficit dans les limites fixées par la convention compte-tenu de l'intérêt du projet qui vise la requalification d'un tènement en centre-bourg dans l'objectif de réalisation d'un programme d'environ 13 logements locatifs sociaux,
- ✓ Approuve les termes de la convention opérationnelle entre la Commune de Larajasse, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'EPORA, relative au Centre Bourg,
- ✓ Mandate le Directeur Général, dans les limites de la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> décembre 2017 précitée, à l'effet de signer cette convention et de mener à bien toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général par intérim

Pour le Préfet de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation,  
Alain KERHARO  
Le Secrétaire général pour les  
affaires régionales

Le Président du Conseil d'Administration

Hervé REYNAUD

**24 MAI 2018**

Guy LÉVI